

CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 26 Décembre 2023****OBJET : 28/2023****DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
RAISONNÉES AU PROFIT DE TOUS**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE VINGT-SIX DÉCEMBRE à NEUF HEURES TRENTE
Présents :	19	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Grégory NOEL ; M. Vincent PERRIER ; M. Philippe BRIAT ; M. Serge MARTY – Conseillers municipaux –
Absent (s)	3	
Pouvoir (s)	7	Mme Babeth TEYCHENE à M. Joël COLLET – M. Bernard LAVERGNE à M. Jean-François BUER – Mme Christine CHABOT à M. Vincent OLIVIER – Mme Laurianne VEYRET à Mme Nathalie RICHASSE – Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS – M. Laurent MAILLARD à M. Vincent PERRIER – M. Grégory NOEL à Mme Michelle COMBA
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		20 Décembre 2023

Expose

« Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121.-8 ».

Vu l'Article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal de Foulayronnes,
Après avoir débattu des orientations budgétaires présentées,**

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires proposé par Monsieur le Maire.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

Le secrétaire de séance,

Julien BOUILLOT

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,**

Le Maire de Foulayronnes,



Bruno DUBOS.